

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 19-20-04

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 19-20 / 10

CONSIDÉRANT les lignes directrices émises par le comité exécutif le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT les commentaires des professeurs de l'ordre universitaire tenus lors des rencontres du 14 et du 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT les directives émises par l'Université du Québec à Montréal le 15 mai 2020 indiquant que le trimestre d'automne 2020 aura lieu majoritairement en ligne et à distance, à l'exception de certaines activités de formation qui pourraient se dérouler en présentiel si elles ne pouvaient être offertes autrement, ainsi que les contenus des cours seront accessibles en ligne de manière asynchrone dans la mesure du possible;

CONSIDÉRANT les trois scénarios de travail du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur divulgués par les médias le 26 mai 2020 indiquant que 30%, 50% ou 100% des cours de la session Automne 2020 pourraient avoir lieu en présentiel;

Il est proposé d'adopter tel que présenté à la Commission des études universitaires le document intitulé CÉU-19-20.04-04-02 annexé à la présente recommandation comprenant les modifications proposées pour la prestation des cours de l'ordre universitaire de la session Automne 2020.

PROPOSÉE PAR FRÉDÉRICK FOCCROULLE-BUSSIÈRES

APPUYÉE PAR NELSON THÉBERGE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D'accorder avec la proposition.
DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

[Signature]
La Directrice générale

10/06/2020
Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires